

# Assurance

La fédération française de handball a conclu un contrat collectif d'assurance avec les Mutuelles du Mans Assurances, conformément à l'article L 321-5 du Code du Sport.

Le contrat d'assurance « multirisques » fédéral offre à tous les licenciés une couverture en Responsabilité Civile. Concernant les accidents corporels, la fédération française de handball a une obligation d'information auprès de ses licenciés pour rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du handball peut les exposer. De ce fait, la FF Handball propose :

- Une garantie accidents corporels de base
- Des options complémentaires

Découvrez dans le lien ci-dessous tous les services d'assurances MMA :

Attestation RC

Documentation générale

Options complémentaires et déclaration d'accident à saisir en ligne

**Accéder à la plateforme MMA** => <https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>

## **Coordonnées :**

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact directement auprès de notre assureur MMA :

### **MMA**

OCC-FFHB

19 square Gambon BP 114

58205 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX

## **Références :**

N° de contrat : 114 246 500 N° de protocole (Assistance) : 582 469 Effet : 01 juillet 2011

## **Contacts :**

Renseignements Contrat, Attestations et Options :

Pascal BILLET – Justine VAILLANT / Tél : 03.86.28.20.74 - [assurances.handball@mma.fr](mailto:assurances.handball@mma.fr)

## **Suivi dossiers accident :**

Tél : 03 88 11 70 08 ou 03 88 11 70 21

## **Assistance :**

MMA ASSISTANCE France

Tél (de France) : 01.40.25.59.59

Tél (de l'étranger) : 00 (33) 1.40.25.59.59